

CONSIGNES D'INCENDIE



EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME INCENDIE

- Bien connaître d'avance l'emplacement des sorties de secours les plus proches, toujours localisées sur les plans d'évacuation de votre immeuble.
- Restez calme. Rassemblez les occupants de votre logement en vous assurant que les fenêtres, portes et portes patio soient fermées si vous avez le temps.
- Laissez votre porte débarrée et laissez vos effets personnels dans le logement.

CONSIGNES D'INCENDIE (SUITE)

- Avisez les services d'urgence dès que possible. Si vous possédez un téléphone sans fil, sortez de l'immeuble calmement en appelant le 911.
- Vérifiez si votre porte de logement est excessivement chaude ou s'il y a beaucoup de fumée dans le corridor et/ou cage d'escalier. Si c'est le cas, ne quittez pas votre logement.



SI VOUS NE POUVEZ PAS QUITTER VOTRE APPARTEMENT

- Déverrouillez la porte.
- En présence de fumée dans le corridor, mettez des serviettes humides au bas de la porte et sur votre visage.
- Téléphonnez aux pompiers (911) et indiquez leur précisément l'endroit où vous êtes.

SI VOUS ÊTES EN MESURE DE QUITTER VOTRE LOGEMENT

- Lorsque l'alarme incendie est déclenchée, les ascenseurs deviennent inopérants. Vous devrez donc utiliser la cage d'escalier la plus près.
- Dirigez-vous vers la sortie la plus près.
- Allez au point de rassemblement de votre immeuble (généralement situé au milieu du stationnement) ou restez dans la cage d'escalier si vous ne pouvez pas descendre.
- Lorsque vous êtes en sécurité, appelez le 911 pour signaler le tout.



- S'il y a trop de fumée, allez sur le balcon.
- Le balcon est une issue à utiliser en dernier recours seulement!

VOUS ENTENDEZ UNE ALARME? SORTEZ!

Qu'il s'agisse d'un incendie, d'un exercice ou d'un déclenchement accidentel, il est important de suivre les consignes et d'évacuer dans le calme. La tenue d'exercices d'évacuation est essentielle afin d'assurer que les systèmes sont en ordre et que vous êtes en mesure d'effectuer une sortie urgente efficacement et en sécurité.

LA PRÉVENTION

- Ne fumez pas allongé et ne déposez pas votre cendrier sur votre sofa ou votre lit. Mouillez les cendres et mégots de cigarette avant de les jeter. Ne laissez jamais votre cigarette allumée sans surveillance.
- Restez dans la cuisine lorsque vous cuisinez. Assurez-vous de bien fermer tous les éléments chauffants une fois que vous avez terminé.
- Évitez de placer des chandelles près des rideaux ou de tout autre objet qui peut facilement prendre feu.



- Aucune matière inflammable ou toxique (gaz propane, moteurs ou appareils fonctionnant à l'essence, bidon d'essence, etc.) ne devrait se trouver dans votre logement.
- N'encombrez pas vos prises de courant et assurez-vous que vos fils ou rallonges électriques ne sont pas brisés et munis d'un disjoncteur indépendant.
- N'encombrez pas les aires communes, cages d'escaliers, corridors, espaces de rangement ou autres d'effets personnels, tel que vélos, pneus, poussettes, quadriporteurs ou autres.

- Veillez à ce que les détecteurs de fumée de votre logement soient, en tout temps, en état de fonctionner : vous ne devez pas les peindre ni débrancher le disjoncteur. Pour les détecteurs à pile, vous devez aussi voir au remplacement de la pile au moins deux fois par année.

N'oubliez pas que votre sécurité et celle des gens qui vous entourent dépendent tout d'abord de vous et de vos actions.